

**COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2018**  
**Séance ordinaire n° 5/2018**

**Présents** : ARANEO Christine, CARTAL Aimé, JENESTE Alain, DEPLACE Chantal, BEURRIER Jean-Michel, AUNOS Daniel, CHARRONDIERE Magalie, BOURLIERE Claudine, BAJARD Marie-Noëlle, LIVET Julien, DUMAS Mickaël, THEVENOUX Jocelyne, CATHELAND Germaine, MATICHARD Frank, FERON William.

**Secrétaire de Séance** : FERON William

**Excusé** : LIVET Julien

**Date de la convocation** : 20 avril 2018

Les comptes rendus des conseils municipaux des 16 et 30 mars 2018 sont approuvés.

**Intervention de Monsieur Dumas Serge / Meca Domicile** : Monsieur Dumas informe le conseil municipal de la fermeture de la station essence ainsi que le garage du bourg fin décembre 2018. La consommation de gazole a beaucoup diminué et de ce fait coûte de l'argent à l'entreprise. La dépollution de la station-service coûte environ 9 000 €. Concernant la réparation des véhicules, un service de récupération du véhicule en panne sera proposé aux personnes ne pouvant pas se rendre au garage « Chez papon ».

### **BATIMENTS**

1. Restructuration du Bar Restaurant : Suite à l'ouverture et à l'analyse des offres, Mme le Maire informe qu'aucune offre n'a été reçue pour le lot 1 « Maçonnerie ». Le conseil municipal décide de le déclarer sans suite et de retenir les entreprises suivantes pour les autres lots :

<i>Lot 2 Etanchéité zinguerie</i>	<i>Entreprise Domingues = 20 844,84 € HT</i>
<i>Lot 3 Menuiseries extérieures</i>	<i>Entreprise Bamm = 19 560,34 € HT</i>
<i>Lot 4 Menuiseries bois</i>	<i>Entreprise Créa'Bois = 33 020,27 € HT</i>
<i>Lot 5 Plâtrerie isolation peintures</i>	<i>Entreprise Menis = 32 032,50 € HT</i>
<i>Lot 6 Carrelages faïences</i>	<i>Entreprise Perez = 25 918,77 € HT</i>
<i>Lot 7 Plomberie Sanitaires Chauffage Ventilation</i>	<i>Entreprise Lespinasse Frères = 35 747,25 € HT</i>
<i>Lot 8 Electricité</i>	<i>Entreprise Grange et Fils = 24 886,00 € HT</i>
<i>Lot 9 Equipement de cuisine</i>	<i>Entreprise Morel = 6 792,56 € HT</i>

Mme le maire rappelle l'estimation des travaux faite en 2016 : 198 000 € ttc. L'économiste a réalisé son estimation lot par lot le 23 avril, jour d'ouverture des offres ! La nouvelle estimation s'élève à 317 000 € ttc. Le conseil municipal souligne son mécontentement du manque de communication avec l'économiste. Le montant total des marchés approuvés à cette séance s'élève à 273 000 € (sans le lot 1). Mme le Maire donne les explications sur la grosse différence entre les deux estimations : actualisation des tarifs (indice BT01), des demandes supplémentaires : création d'une terrasse en béton désactivé, réfection de la façade conformément aux prescriptions de l'ABF, l'aménagement de la cuisine du logement, création d'un plafond coupe-feu dans la cave, réfection du bar et de l'arrière du bar... Le retour des offres pour le lot 1 est prévu le 18 mai. La signature des marchés et réunions de démarrage le 15 mai à 17h.

Mme le Maire informe, que Mme Troncy, Architecte, n'est pas très favorable à l'emménagement des gérants dans l'appartement alors que les travaux du commerce ne seront pas terminés. Cela pose surtout problème au niveau de la sécurité et des nuisances (bruit, propreté). Une porte sera installée en bas des escaliers de l'appartement, afin de protéger les gérants de ces nuisances.

2. Bar Restaurant Assurance DO : Mme le maire rappelle que l'assurance dommage-ouvrage (ADO) est une couverture facultative pour les marchés publics de construction, après l'achèvement des travaux. Toute collectivité peut ainsi se garantir quant à ses désordres et malfaçons de nature décennale, sans avoir à prouver la responsabilité de l'entreprise. L'assureur prend le relais et permet donc des réparations dans les meilleurs délais, charge à lui d'engager une action en responsabilités contre l'entrepreneur ou contre l'assureur de l'entrepreneur. Le conseil municipal à l'unanimité approuve la proposition de Groupama d'un montant de 4 370 € ttc.

#### **Julien Livet arrive à 20h45**

3. Monument aux Morts : Mme le Maire donne lecture du courrier de la DRAC formulant des observations sur le diagnostic de rénovation. Un avis défavorable est émis sur la dépose et le remplacement des clichés (plaques originales conservées en mairie). La DRAC demande que ce monument garde toute son authenticité. Par conséquent d'autres corps de métiers (restaurateur métal, etc...) devront être missionnés.
4. Restauration du Vitrail Eglise : Mme le Maire a rencontré Mme Potté de la DRAC concernant la restauration du vitrail classé datant de 1496. Elle informe que la dernière rénovation a eu lieu en 1989. Seulement, des produits

pétroliers ont été utilisés et de ce fait dégrade le vitrail. Mme Potté conseille à la commune d'établir un diagnostic par un maître verrier. Mme le Maire précise, qu'en 1989, la rénovation n'était pas prise en charge par la commune mais par l'Etat. La commune a seulement versé une participation de 18 000 francs.

5. Agri Sud Est : Mme le Maire informe que le bail arrive à échéance au 1<sup>er</sup> mars 2019. Actuellement le loyer annuel s'élève à 38 000 € ttc. Mme le Maire a rencontré Mme Bony, responsable immobilier Agri Sud Est qui sollicite la commune afin d'étudier une baisse de loyer à hauteur de 5 000 € ht par an. La charge de loyer pèse 15,3 % sur le chiffre d'affaire du magasin St Martin, contre une moyenne de 13,7 % sur l'ensemble des autres magasins. Le conseil municipal souhaite se renseigner sur les loyers pratiqués pour des bâtiments identiques.
6. Mairie - rénovation installation électrique : Mme le Maire informe que malgré ses relances, Jean-Luc Bailly n'a pas fourni de devis. Le conseil municipal approuve le devis de Bruno Dupuy 3 396,31 € ht .
7. Rénovation ruine Rue du Commerce : La première réunion de lancement de travaux est prévue le 30 avril. Le Conseil Municipal approuve la proposition de Groupama relative à l'assurance dommage ouvrage : 3 200 € HT. De plus, Mme le maire informe qu'il convient de choisir une société pour la mission SPS. Elle donne lecture de la proposition de la société SA3E Créa Synergie d'un montant de 1 207.50 € ht. Le conseil municipal approuve.
8. Location local Impasse ancienne RN7 : Mme le Maire rappelle que ce local est vide depuis plusieurs années. Messieurs De Sousa et Dalliere ont visité ce local, et souhaiteraient installer leur société de câblage (actuellement dans un local loué à Monsieur Charrondière). Le conseil municipal accepte la location au tarif de 250 € ht / mois, et précise qu'il sera interdit de stocker du matériel à l'extérieur du bâtiment.

### **ECOLE SPORTS LOISIRS**

9. Nouveau site internet avec Campagnol : Mme le Maire propose de changer le site internet de la commune. Actuellement, la maintenance du site s'élève à 360 € par an, mais il est devenu obsolète dans son utilisation. La société Site Line nous a donc proposé de modifier notre site en le rendant plus performant pour un coût de 2 300 € ht. Mme le Maire informe qu'avec l'Association des Maires Ruraux de France, la commune peut bénéficier d'un site internet Campagnol au coût de 220 €/ an. Le conseil est favorable.
10. Panneau Pocket : Mme le Maire propose au conseil municipal, en complément du panneau électronique, de s'abonner à l'application « PanneauPocket ». Celle-ci permet à tous les administrés de recevoir gratuitement les informations et les événements, concernant la commune, sur leur téléphone. Le coût de cette application pour la commune s'élève à 130 € / an. Le conseil est favorable à la majorité (5 abstentions).
11. Rythmes Scolaires : Mme le Maire informe que l'inspection académique a répondu favorablement aux nouveaux horaires de l'école à partir de la rentrée 2018.
12. Culture : Mme Deplace donne le bilan de la soirée « Les Sillons de la Liberté » : 77 entrées. Elle donne lecture du calendrier 2018/2019. Prochaine réunion de la commission le 14 mai.
13. Jeux Ecole : Joël Girard, employé communal, a installé le bac à sable et le jeu à ressort dans la cour de l'école maternelle.
14. Association Familles Rurales : Mme Deplace donne lecture du compte rendu de l'AG. Elle rappelle les actions de l'association et précise qu'elle emploie 13 personnes. Sur l'année 2017 : 270 adhérents.
15. Pêche : certaines personnes se permettent de pêcher en soirée afin d'éviter de payer. Sur le règlement de la pêche n'est pas inscrite l'interdiction de pêcher la nuit. Ce point sera à revoir si les abus persistent.

### **VOIRIE**

16. Lotissement Gravinière, mission SPS : Mme le Maire informe que nous sommes dans l'obligation de choisir une société pour effectuer la mission Sécurité Protection Santé et donne lecture de la proposition de la société SA3E Créa Synergie d'un montant de 772,50 € ht. Le conseil municipal approuve.
17. Création d'une promenade au bord de l'étang : Mme le Maire expose que la procédure d'appel d'offre en lot unique pour la création d'une promenade au bord de l'étang est parue le 13 mars 2018 sur la plateforme des marchés publics du site du Département de la Loire. Mme le Maire rappelle les critères de sélection : valeur technique de l'offre appréciée à l'aide du mémoire technique 60% et prix des prestations 40%. La commission voirie s'est réunie le 11 avril 2018 : 5 offres ont été analysées par l'atelier du Ginkgo, bureau d'études. Mme le Maire donne lecture du rapport d'analyse des offres et propose de retenir la société STE de Cournon (63) pour un montant de 30 740 € ht . Le conseil municipal approuve.
18. Chemin Feytière et Pinleau : Mme le Maire rappelle que par délibération du 2 mars 2018, le conseil municipal a approuvé la cession d'une portion de chemin au lieudit « Pinleau » d'une superficie de 128m2 à Mme Dupuis Laurie et Mr Sabot Loïc ainsi que l'acquisition des parcelles B812 et B556 , d'une superficie de 628 m2 et 720 m2 appartenant respectivement à Mme Mouton épouse Michel et Mr Barret, afin de classer en chemin rural desservant le hameau de Feytière depuis la route départementale 207. L'enquête publique s'est déroulée du 29 mars au 18 avril 2018. Mr Noël Laurent, commissaire enquêteur, a tenu deux permanences en mairie les 29 mars et 19 avril 2018. Lors de ces permanences, des observations ont été formulées par le public. Mme le Maire donne lecture des conclusions motivées du commissaire enquêteur qui donne un avis favorable à la cession d'une portion de chemin au lieudit « Pinleau » ainsi que pour l'acquisition des parcelles B812 et B556. Le

conseil municipal, après avoir entendu le rapport du commissaire enquêteur, renouvèle son accord à cette cession et cette acquisition.

19. Travaux 2018 : L'appel d'offres relatif aux travaux de voirie 2018 sera lancé prochainement. Date de remise des offres le 16/06.
20. Croisement Croix meunier / la Noisette = il convient d'installer un STOP et de prendre un arrêté municipal.

### **FINANCES**

21. Décision modificatives : Le conseil municipal approuve les DM suivantes :

Décision modificative n°1 : D020 dépenses imprévues Investissement - 100 €  
D202 PLU révision +100 €

D2313-288 acquisition travaux bar restaurant + 100 000 €  
D2315-279 aménagement bourg tranche 5 - 100 000 €

Décision modificative n°2 : D657362 CCAS + 150 €  
R775 produits de cessions d'immobilisation + 150 €

22. Dotations 2018 : Mme le Maire informe que les montants des dotations de l'Etat sont publiés :

- Dotation Globale de Fonctionnement : 66 691 €
- Dotation Solidarité Rurale : 64 269 €

### **QUESTIONS DIVERSES**

23. Défibrillateur : Mme le Maire rappelle que le conseil municipal souhaite installer des défibrillateurs sur la commune. Elle donne lecture des devis de :

- Cardiosecours pour un montant de 2 kits complets de 3 444 € HT (initiation pour 50 personnes offertes)
- Manutan pour un montant de 2 kits complets de 3 628.48 € HT

Le conseil municipal approuve le devis de la société Cardiosecours. Un devis sera demandé pour l'installation électrique.

24. SDIS La Pacaudière : Rappel de la journée portes ouvertes qui se déroule demain 28 avril.

25. Date des prochains conseils : vendredi 25 mai, mardi 3 juillet, et réunion de travail entre conseillers programmée le vendredi 8 juin.

**Séance levée à 23h20**